CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

PARTI OUVRIER. — SECTION ROUBAISIENNE

Le Comité exécutif du Parti ouvrier se réunira ce soir à 8 h. 1/2 au local La Paix.

Service des Eaux

Ne pouvant répondre en temps utile à toutes les demandes et réclamations qui lui sont quotidiennement adressées le Directeur du service des eaux informe le public que les huit mille mètres cubes (8000 m3) d'eau de source refoulés chaque jour par la première machine de l'Usine élévatoire d'Anchin sont complètement absorbés par les riverains des conduites du réseau partiel actuellement en service et qu'il serait dangereux de poursuivre l'extension de ce réseau avant l'installation de la deuxième machine d'Anchin qui sera terminée le 1er juillet prochain.

Il est rappelé qu'aux mille premiers souscripteurs d'un abonnement de trois ans à la distribution d'eau potable, il est offert l'avantage de l'installation gratuite du branchement et de la pose du compteur en location.

Sur ces 1000 abonnements, les 225 réservés à Tourcoing sont souscrits.

Sur les 775 réservés à Roubaix, 426 seulement sont pris.

Accident

Un ouvrier de l'ébénage, Jules Lecouffe, 47 ans, demeurant rue de Cotrem est tombé de sa voiture hier, rue Daubenton, et s'est fait une blessure assez grave à la tête. Il a reçu les soins du docteur Montaigne.

Les grèves

Au tissage Bégard frères, rue d'Isly et à la filature Watinne-Delaoutre, rue Beaumarchais, les grèves ont cessé hier.

Tous les ouvriers ont repris le travail dans ces deux établissements.

Suites d'une bataille

Deux voisins, Jules Dubar, 46 ans, journalier et Jean Baptiste Werquet, 50 ans demeurant rue des Longues Haies, cour Jemart, se sont battus, lundi soir, à propos d'une futilité.

En tombant, Dubar eut la jambe fracturée. Il a été admis à l'hôpital hier matin. Une enquête est ouverte par M. Squivez, commissaire de police.

Vol d'objets de literie

A la suite d'une enquête ouverte par la police, il a été procédé à l'arrestation de la nommée Mathilde Vannoerdert, âgée de 43 ans, demeurant rue d'Alger 121.

Cette femme est inculpée d'un vol d'objet de literie, estimé à une somme de 30 fr. au préjudice de Louis Lefebvre, demeurant également rue d'Alger.

Ouverture de l'école de natation

L'ouverture de l'école de natation aura lieu dimanche prochain 7 juin.

Vélodrome Roubaisien

C'est dimanche prochain 7 juin, nous l'avons dit, que courra à Roubaix le fameux train américain de Tom Eck composé des coureurs Johnson, Macdonald et Winig.

Johnson vient de battre sur la piste de Bordeaux, le record du mille anglais qu'il a couvert en 1 m. 46 de 4/5; le précédent record appartenait au coureur anglais Platt-Betts, en 1 m. 48 2/5.

Macdonald a brillamment gagné l'Internationale, dimanche aussi, à Bordeaux, sur le fameux champion du sud-ouest, Henri Loste, et sur un lot de fines pédales.

Weinig, dont les épreuves sur les distances moyennes sont la spécialité, prendra part à la course de 10 kilomètres avec entraîneurs qui figure au programme de la magnifique réunion de dimanche.

***

L'Administration du Vélodrome Roubaisien nous prie de rappeler que le bureau de location est ouvert chez M. Jubé, rue de Gare.

Outre les places des galeries et de tribunes numérotées, des cartes de tribunes non numérotées sont mises à la disposition du public chez M. Jubé sans augmentation de prix.

Cette mesure a pour but d'empêcher dimanche l'encombrement possible aux guichets.

Association Amicale des Anciens Élèves de l'École, rue Archimède

Liste des numéros gagnants : Omnibus, n. 896, 8231, 6690.

Errata. — Au lieu de 1857, lire : 857. — Au lieu de 1250, lire : 250. — Au lieu de 804, lire : 884. — Le n. 2157 n'a pas sorti, il est nul.

TOURCOING

Comédie opportuniste

Décidément M. Dron est un bien mauvais acteur en scène.

La comédie qui s'est déroulée vendredi soir au conseil municipal de Tourcoing et à laquelle M. Dron s'assistait malheureusement pas — par pure modestie sans doute — nous a révélé chez ce maître acteur de sérieuses qualités de bretteur et en même temps qu'une habileté scénique incomparable.

Il est vrai que M. Dron connaît son public.

Habitué comme il l'est aux comédies parlementaires, après s'être fait une réputation de jongleur émérite et d'acrobate habile, il ne pouvait faire moins que vous présenter une pièce intéressante et en tous points digne de sa paternité.

Œuvre d'union sociale et patriotique, faite en collaboration avec M. Hassebroucq n'avait pu satisfaire que les satisfaits : c'est-à-dire les rares initiés qui sont au courant de toutes les intrigues de coulisses, il fallait donc songer un peu au public des galeries.

C'est ce qui a été fait et si la comédie *Laissons* n'a obtenu qu'un succès d'estime la faute en incombe aux acteurs qui pour la plupart ne connaissaient qu'imparfaitement leurs roles.

Il convient toutefois de mettre hors pair M. Barbarie, jeune premier qui dans le rôle de Gaston a su faire preuve d'un réel talent de comédien. Ce jeune élève de M. Dron qui pour sa part n'a eu que de rares éclaircies de mémoire, fait déjà honneur à son digne maître.

A plusieurs reprises il a provoqué les applaudissements de la salle entière en faisant comme il convenait les bégaiements perdus de l'assemblée qui devant toute la pièce s'est tenu prudemment à l'écart et n'a démontré ses batteries qu'au dernier moment alors que tout pour lui paraissait perdu.

Les autres interprètes à l'exception de M. Hassebroucq, à qui le rôle de père noble va très bien, n'ont pas été à la hauteur de leur tâche.

M. Tack qui essayait dans un genre genre nouveau a été froidement accueilli. Le public qui n'aime pas les métamorphoses était peiné de voir qu'un artiste, dont les débuts furent très brillants, acceptait un rôle aussi ingrat que celui dont s'était chargé M. Tack. On a trouvé avec raison que le naturel manquait et que l'homme apparaissait trop chez le comédien.

Que M. Tack se contente de jouer les dessus bienfaisants, ce genre seul lui sied aussi bien il n'y a que la souplesse de talent de M. Dron pour venir à bout de tous les rôles, quels qu'ils soient.

On s'accordait aussi généralement à dire que la présence de M. Dron eu put décider du succès de la pièce et que l'auteur et principal acteur en homme pratique s'est abstenu uniquement pour ne pas nuire à l'effet que devait produire le dénouement aussi imprévu que savamment combiné.

Laissons cette pièce dont il fout parlé depuis quelques semaines nous montre encore une fois la religion persécutée traquée de toutes parts mais triomphant quand même de ses adversaires.

C'est une œuvre de maître, du génie inventif de M. Dron et qui ne peut manquer de valoir à son auteur la Croix de Saint-André et la bénédiction du pape.

En dépit des précieuses qualités, les habitants de Tourcoing, toujours difficiles en matière d'art, n'ont pas paru faire bon accueil à la comédie de M. Dron : devant ce résultat négatif, auteur et interprètes ont résolu de suspendre momentanément les représentations.

La troupe Hassebroucq ayant contracté avec la ville un engagement de quatre années, il est donc à craindre que nous ne verrons pas ayant longtemps réparaître sur l'affiche : *Laissons*.

Que toutefois les habitants de Tourcoing se rassurent, la pièce ne dormira pas éternellement dans les cartons poussiéreux de l'hôtel de ville, dans quatre ans des hommes qui n'ont pas besoin d'apprendre un rôle, sauront le jouer à la satisfaction générale.

G. DESCHEERDER.

La grève des plombiers-zingueurs

Rien n'est changé dans la situation des plombiers et zingueurs en grève.

Plusieurs patrons seront poursuivis devant les prud'hommes pour avoir causé préjudice à leurs ouvriers.

D'autres seront sentencés à répondre de certaines paroles imprudemment dites en public.

Nous verrons bien si Messieurs les entrepreneurs pourront faire « crever de faim » les grévistes ainsi que plusieurs d'entre eux l'ont affirmé.

Mendicité en réunion

Un agent de police passant hier après-midi dans la rue des Carliers, vit deux individus qui se livraient à la mendicité. A la vue de l'agent les deux hommes prirent la fuite mais l'un d'eux put être arrêté. Il se nomme Alfred Delette, âgé de 37 ans, demeurant à Roubaix.

Son arrestation fut maintenue.

Un Extradé

La police belge a remis hier entre les mains des autorités françaises le nommé Antony Hercule Matile, courtier en bijouterie, 33 ans, né à Fernieres (Suisse), pour vivre par le Parquet de Besançon, pour abus de confiance.

Matile avait été arrêté par la police de Bruxelles.

Réunion du Comité exécutif

Le Comité exécutif du Parti ouvrier se réunira ce soir, à 8 heures 1/2, à la Brasserie sociale, rue du Hase.

Présence indispensable. Communication importante.

Accident d'usine

Le nommé Désiré Debec, mouleur, âgé de 52 ans, travaillant chez MM. Boulon frères, a eu les orteils du pied droit écrasés par la chute d'un sommier en fer.

Il a reçu les soins du docteur Bernard qui a prescrit un repos de quinze jours.

Outrages publics à la pudeur

La police a procédé à l'arrestation du nommé Joseph Leman qui hier vers midi était en état d'ivresse. C'est s'est livré à des actes indécents devant des jeunes filles sortant de l'école de Blanc-Seau.

Vol d'une pièce de 5 francs

La nommée Clémence Peney, soigneuse, âgée de 17 ans, demeurant à Mouscron a été arrêtée sous l'inculpation de vol d'une pièce de 5 francs au préjudice d'une compagne d'atelier la nommée Stéphanie Destailleurs qui travaille avec elle à l'établissement Pollet.

Après avoir nié assez longtemps la jeune voleuse a fini par faire des aveux complets.

HALLUIN. — *Les grèves.* — La grève des tisseurs continue. Les patrons ne veulent aucune entente. Ils sont forts mais ils sont décidés à ne céder sur aucun point.

De leur côté les ouvriers tiennent bon. Ils se savent les coudes et ne reviendront qu'avec satisfaction.

LILLE

LES ELECTIONS MUNICIPALES

devant le Préfecture

Le Conseil de Préfecture, dans lequel nous l'avions annoncé, s'est réuni hier pour examiner les protestations relatives aux dernières élections municipales.

La séance réservée au public dans la salle du Conseil était remplie par les intimes et leurs amis de Lille et des communes dont les élections sont contestées.

A l'audience d'hier, la protestation à propos de l'élection de notre ami Coussement était la seule concernant Lille.

A 2 heures le Conseil de Préfecture entre en séance. M. Grand préside, assisté de MM. Godefroy et Ricard. M. Letailleur, secrétaire général, occupe le siège de commissaire du Gouvernement.

M. Flament, fait appel des affaires portées au rôle.

M. Grand. — J'ai reçu une protestation du sieur Marie-Léon Gobert, concernant l'élection comme conseiller municipal de Lille du sieur Coussement, marchand de journaux. A la suite de cette protestation j'ai reçu une lettre de M. Géry-Legrand daté du 13 mai, disant qu'il y avait eu dans la déclaration du scrutin une erreur manifeste.

Le président donne ensuite lecture d'un arrêté pris par le Préfet, d'annulation des opérations du Conseil Municipal de Lille, devant le Conseil de Préfecture.

Il lit aussi la protestation des citoyens Delesalle et Rohart, contre l'élection éventuelle de M. Desurmont.

Me Roche, parle de M. Rohart, appuie les conclusions de la protestation et demande au Conseil de Préfecture de rectifier l'élection, et agissant comme bureau électoral, de déclarer élu M. Desurmont. Il combat la protestation Delesalle et Rohart.

Après lui M. Roche défend l'élection du citoyen Coussement. Le procès-verbal signe du président du bureau de vote, dit il fait seul foi en la matière, or il donne 800 voix à Coussement. Son élection n'est donc pas contestable. Parlant ensuite de la protestation Delesalle et Rohart il dit que le nombre de voix de MM. Desurmont et Rohart étant presque identique, la protestation Delesalle se justifie au cas de l'élection de M. Desurmont. En effet l'examen des bulletins déclarés nuls pourraient peut-être augmenter le chiffre de voix du citoyen Rohart.

Le commissaire du gouvernement demande à son tour l'annulation de l'élection. Il croit que le conseil doit rectifier les opérations du scrutin et nommer M. Desurmont en la place de Coussement.

L'affaire est mise en délibéré.

Différentes protestations concernant Warneton, Wambrechies, Fournes, etc., sont aussi appelées devant le conseil et mises en délibéré.

Les jugements seront rendus à une date ultérieure.

Vol au tiroir

Hier matin un individu paraissant âgé de 19 ans, s'est introduit dans le magasin d'épiceries tenu par Mme Allart, rue des Augustins, 30.

Cette dernière se trouvait dans sa cour, vaquant aux soins de son ménage, le voleur en profita pour ouvrir le tiroir de la caisse et y enlever douze francs.

M. Queutier, commissaire du 5e arrondissement a ouvert une enquête.

LES ACCIDENTS

Rue des Stations

Auguste Wolds, journalier, boulevard de Strasbourg, 7, travaillant lundi, vers 3 heures de l'après-midi à la filature Delebart Mallet, rue des Stations, a eu le bras gauche fracturé par la manivelle d'un treuil.

Rue Charles-Quint

M. Van Wesemaele, jardinier, cour Delebecque, passant lundi, vers six heures et demie du soir, rue Charles Quint, a glissé sur le trottoir et s'est fracturé la jambe droite.

Le blessé a été transporté à l'hôpital de la Charité.

Rue de Toul

Lundi après-midi, Henri Devel, demeurant rue de Juliers, charretier au service de Me Prévost, entrepreneur, rue des Stations, conduisait une voiture d'arrosage lorsqu'en voulant traverser le passage couvert qui se trouve à l'extrémité de la rue de Toul, il fut pris entre la voiture et sa voiture et eut l'épine dorsale brisée.

Il a été transporté d'urgence à l'hôpital de la Charité. Son état est très grave.

Réunions électorales

Ce soir mercredi à 8 heures 1/2, deux réunions seront données, la 1re à la *Réunion des voisinages*, rue de Wazemmes, avec le concours des citoyens Dupied, Samson et Déverrnay; la 2e, boulevard Victor Hugo, 130 chez Baudon, avec le concours des citoyens Deverjux et Struve-Lyausy.

Pour la Lutte.

Camarades

La lutte que nous venons de soutenir et qui s'est si heureusement terminée par le triomphe de notre Parti — nous a occasionné des frais relativement considérables, mais qui seraient tout compte si nous n'avions pas en perspective d'autres batailles et d'autres victoires.

Mais la démission de M. Grandel, conseiller général, et le défi lancé au suffrage ouvrier par le Conseil d'État qui vient d'annuler l'élection de Ghesquière, comme conseiller général, nous font un devoir de rester sur la brèche, et de fournir à nos combattants les munitions qui leur sont nécessaires.

Il faut que le 11 juin prochain, le candidat choisi par le Parti ouvrier, le citoyen G. Deverjux, soit envoyé au Conseil général par les électeurs du canton Sud.

Il faut que dans quelques semaines le citoyen Ghesquière soit réélu au premier tour dans le canton Sud-Ouest avec une majorité considérable, afin de prouver à nos gouvernants que ce n'est pas impunément qu'on tente de violer les décisions du suffrage universel.

Pour cela, camarades, il faut non-seulement liquider l'ancienne dette, mais encore nous créer des ressources nouvelles.

Nous savons que nos appels au mouvement des camarades ne sont jamais restés vains, cette fois encore, nous serons entendus, et vous nous procurerez les fonds nécessaires pour que les deux batailles que nous allons livrer aboutissent à deux victoires.

Citoyens, nous comptons sur vous : c'est pour la lutte du Parti ouvrier contre la réaction capitaliste !

Le délégué,
P. LAGRANGE

— Le citoyen Lagrange étant absent, ce compte-rendu du *Dimanche de la Lutte* est remis. Il paraîtra demain.

Bienfaisance

Il y a quelques semaines, un groupe d'amis du quartier de Moulins Lille organisait une série de petites soirées chantantes, dont la recette était destinée à une malheureuse famille du quartier, le père de la mère et de sept petits enfants. Le chef de cette famille était malade depuis plusieurs mois. On organisa même un concert qui eut lieu dans la grande salle de l'Alhambra.

Listes de souscriptions, sources et concert ont produit pour les bénéficiaires la somme nette de 235 fr. 35.

Nous faisons sincèrement ce petit comité d'hommes de cœur, qui ont par leurs efforts obtenu un si brillant résultat, et donne le nécessaire pour longtemps à cette malheureuse famille. Aussi nous nous faisons un plaisir d'insérer leurs noms : Arthur Colin, Charles Ménet, Jules Alexoine, Auguste Deledicque, Georges Letellier, Edmond Dutordoir et Désiré D'Huy.

Réunion privée des marchands de 4 saisons

Une réunion privée des marchands des 4 saisons aura lieu le vendredi 5 juin à 5 heures du soir, à la Maison du Peuple, rue de Béthune, 21. Orateurs : Chesquière et Dupied.

Ordre du jour : Protestation contre la vente au détail aux Halles Centrales. Application rigoureuse du règlement.

Association amicale des Anciens Élèves de Saint-Sauveur

Voici les numéros gagnants d'une tombola qui a été tirée dimanche :

49	233	290	396	397	420	560
580	610	668	690	798	854	922
1198	1158	1384	1475	1578	1618	1709
1713	1774	1788	1808	1910	1952	1959
1970	2028	2038	2044	2172	2229	2331
2365	2379	2382	2466	2477	2496	2651
2789	2865	2888	2902	2940	2987	3022
3048	3070	3126	3129	3248	3312	3470
3529	3538	3562	3686	3691	3729	3774
3881	3883	3959	3996	4207	4590	4578
4589	4628	4635	4688	4725	4784	4840
4976	5074	5139	5177	5214	5265	5306
5313	5319	5324	5398	5435	5541	5600
5730	5799	5888	5010.			

Les lots peuvent être réclamés au siège, rue de Paris, 144 à partir du 8 juin, de huit à dix heures du soir, jusqu'au lundi 29 juin. Passé ce délai, les lots non réclamés resteront à l'œuvre.

SAISON D'ÉTÉ

Maison DEWACHTER Frères

LILLE — 6 et 8, rue de la Gare — LILLE

VÊTEMENTS TOUT CONFECTIONNÉS

COSTUME Veston droit, nouveauté anglaise, dessins nouveaux sergé et peigné uni, doublé satin assorti, forme toute dernière mode. Les trois pièces à 65, 45, 38 et 32 francs.

PARDESSUS 1/2 SAISON sergé, corskrow et covert-coat anglais. Ce qui se fait de mieux, à 70, 58, 45, et 35 francs.

COSTUME Jaquette en beau peigné et sergé fin, piqué cordon ou bordé fin, pantalon pareil ou fantaisie. Les trois pièces sur mesure, depuis 85, 75, 65 55 francs.

NOTA. — Etalage spécial de 1re Communion, 3e Vitrine.

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LOMME. — *Les Girouettes.* — Nous avons une municipalité réactionnaire. Parmi ses membres se trouve un ancien républicain. Nous ne le désignerons pas. Il suffit de signaler le changement de ses opinions pour que chacun le reconnaisse.

Eh bien, ce monsieur est un de ceux qui dans la commune crient le plus fort contre le Parti ouvrier et ses militants. Ceux même qui pour les idées socialistes ont quelques sympathies sont par lui vu d'un mauvais œil.

Nous le prions d'être à l'avenir un peu plus poli.

ASCQ. — *Bien pour les pauvres.* — On nous rapporte qu'un docteur dont les opinions ne sont pas précisément républicaines, ne aime pas les pauvres. Un ouvrier ayant été le prier de venir chez lui soigner sa fille malade le docteur leur répondit qu'il n'y voyait aucune utilité.

Un docteur cependant devrait se rendre chez tous les malades.

HELLEMMES. — *Questions municipales.* — Le conseil municipal s'étant réuni jeudi dernier, a mis à l'étude les questions suivantes :

Vœu du citoyen Creteur : Réparation des chemins du quartier de la Grasse Montagne.

Vœu du citoyen Fontaine : entretien de la rue Jean Rousseau.

Vœu du citoyen Meresse : Eclairage des rues. Déplacement d'un certain nombre de becs de gaz trop nombreux par endroits, et pose de becs sur les routes qui en sont dépourvues.

Vœu du citoyen Agache : le citoyen Agache prie le Conseil municipal de s'occuper d'urgence de la question d'un local convenable pour les divers services de la mairie.

Il fait remarquer que le Conseil n'a pas de salle de réunion : il est regrettable, dit-il, que l'on soit mis dans l'obligation d'expulser une partie du public, faute de place. Les membres du conseil entendent tous leur liberté pour discuter et c'est ce qui ne se présentait pas tout à l'heure.

Nous n'avons aucune salle pour recevoir le public qui désire parler au citoyen maire ou aux membres des diverses commissions. Tout se fait dans le secrétariat qui, lui-même, est d'une exiguïté presque dérisoire, et absolument malsain.

Une commune qui compte 7000 habitants peut bien avoir une Mairie convenable surtout si en envisage que la population augmente d'une façon incessante.

En conséquence, il prie le conseil de s'occuper d'urgence des moyens à employer pour trouver un local confortable ou en construire un, terrain sur lequel on pourrait construire un nouvelle mairie.

Vœu du citoyen Gielen : Eclairage de la rue Jacquart.

Vœu du citoyen Frémaux : Enlèvement des boues rue Chanzy. Enquête par la Commission de salubrité rue Sadi-Carnot, cité Delattre.

Le citoyen-maire après avoir examiné les comptes relatifs à l'éclairage de certains bâtiments communaux a constaté un abus qu'il croit devoir signaler immédiatement au Conseil Municipal, il apporte les chiffres suivants :

Ecole de filles : 27 becs.

Habitation de la directrice : 2 becs et un réchaud.

Total : 29 becs et un réchaud coûtant pour l'année 135 fr., soit 4 fr. 31 par bec.

Ecole de garçons : 32 becs.

Habitation du directeur, ancien secrétaire de mairie : 4 becs et un réchaud, plus mairie 4 becs : plus bureau de poste, 2 becs et un réchaud. Total : 42 becs coûtant 405 fr. soit une moyenne de 9 fr. 61 par bec.

En présence de cet abus d'une part, et vu la non obligation pour la commune, le citoyen Agache demande que l'on supprime cette dépense par le feu.

Ne voulant faire aucune question de personnalité, le conseil émet le vœu que l'on coupe les conduits de gaz donnant éclairage à l'instituteur et à l'institutrice et que l'on supprime le chauffage.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Vœu du citoyen Agache : Réparation à l'école de garçons.

Le citoyen Leleu signale à la commission de salubrité, la rue Jean-Bart.

Après lecture d'une lettre du citoyen Delemazure dans laquelle il témoigne le désir de voir la rue Kléber reprendre son ancien nom, qui était celui de ses ancêtres il est décidé qu'une commission composée des citoyens Coelen, Lepers et Fremaux se livrera à une enquête à ce sujet.

Enfin, le citoyen maire propose à la commission des finances, de mettre à l'étude la question d'un impôt sur les matériaux de construction.

Sur demande de bourses formulés par les citoyens Chermin Alphonse et Andrieux Charles, en faveur de leurs enfants candidats à l'écoles des arts et métiers de Châlons, le conseil après avoir entendu les explications du citoyen maire et les quelques mots du citoyen Meuesse tout à la louange des demandeurs, émet le vœu que l'état accorde une bourse entière.

Les commissions devant lesquelles les vœux précédents ont été renvoyés se sont déjà réunis dimanche dernier.

On travaille à Hellemmes, courage camarades, soyez prudents et restez fidèles à votre programme et à vos principes.

Jean de l'AVANT.

— *A propos du Conseil municipal.* — Depuis l'installation du nouveau Conseil socialiste à la mairie d'Hellemmes, nos bons adversaires qui décidément ne peuvent digérer la belle veste que leur ont infligé les électeurs de la commune, ont résolu d'attaquer les nouveaux élus. A court d'arguments, ils ont inventé une singulière série de critiques en transformant par des comptes-rendus fantaisistes les séances du Conseil qu'ils font publier dans le *Progrès du Nord*. Cependant malgré leur mauvaise foi, ils sont obligés de constater que ces élus, qu'ils accusaient pendant la période électorale de révolutionnaires et d'incapables, sont au contraire des gens très calmes et disciplinés.

C'est que dans le Parti Ouvrier, les gens à qui nous donnons notre confiance, sont avant tout des intéressés et courageux citoyens, qui n'envisagent que la défense des intérêts des communes qu'ils administrent avec sang froid et intelligence et cela pour ne pas tromper la confiance du corps électoral.

Certes cela ne nous déplait pas de voir des gens qui sous le couvert de l'anonymat attaquent de parti-pris une administration ouvrière, et nous reconnaissons bien là les procédés déloyaux de certains des fidèles et inséparables soutiens de l'administration opportuniste, de cette administration si bien gérée que les électeurs l'ont renvoyée à ses pénates le 10 mai dernier.

Si vous voulez essayer de créer des divisions au sein du Conseil, employez d'autres moyens que ceux-là, car vous n'y réussirez pas. Nos élus ont trop connaissance du devoir à remplir et trop conscience de leur mandat pour se laisser prendre à votre piège et ils prouveront par leurs actes, la différence qui existe entre notre honnête administration (modèle) et la leur.

OVIDE.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ECAILLON. — *Conseil municipal.* — La première réunion du Conseil nouvellement élu a eu lieu samedi dans les conditions ordinaires.

Le maire fait procéder à l'élection de deux membres du bureau de bienfaisance. MM. Noel et Despres sont élus. MM. Roquet, Feron, Deplanque et Hourlier sont également élus membres de la commission des travaux. Le sieur Bonapaite est définitivement évincé de ces deux emplois. Alors même que la loi de 1884 sur l'organisation municipale que M. Lecouffe fera bien de se faire lire par le garde champêtre n'autorise aucune addition en séance de qui que ce soit en dehors du conseil.

M. le maire donne la parole à M. le curé Perche qui lit un discours dans lequel il explique que le presbytère qui ne comprend que six pièces est devenu tout à fait insuffisant qu'il menace ruine. Il ajoute le conseil a voté la somme de 1000 fr. pour lui venir en aide. Cette somme a été, cela sauta mieux qu'il dépenser 1400 francs pour la construction d'une école laïque de filles, et qu'il est encore convaincu qu'il indée en 1885 suffit à tous les besoins.

La séance est alors levée.

Il est le 2 de la loi du 20 octobre 1886, obligeant les communes qui ont plus de 200 habitants à construire une école laïque de filles. Réaction ne pourra continuer à éluder la loi.

Le besoin de construire un nouveau presbytère se fait moins vivement sentir, malgré le devoir prochain qu'a pris le pèlerinage à Saint-Cucufin. M. Perche est plutôt gagné son procès qui se fut non occupé de l'élection du [illegible].

Il est étonnant qu'il ait oublié de dire qu'il faut [illegible] qu'il est [illegible] au registre [illegible] ce sera un fait à signaler à M. le Préfet du Nord.

Le pèlerinage demande à M. le curé maire [illegible] par bon [illegible] qu'il [illegible] ne [illegible] les renseignements sur [illegible] [illegible] s'en [illegible] [illegible] [illegible]